

ASSEMBLEE GENERALE SOCIETE FRANCOPHONE DU DIABETE (SFD)

Séance du 27 mars 2013 à MONTPELLIER

Le Président de la SFD, M. MARRE, ouvre l'Assemblée Générale à 17h15.

I. Bilan et Projets de la SFD

M. MARRE indique qu'il procède à l'ouverture de l'Assemblée Générale pour la dernière fois ; son ultime ouverture de séance en tant que Président de la SFD sera d'ailleurs celle du Conseil d'Administration de la SFD du 12 décembre 2013. Il en profite pour remercier les membres du Bureau qui ont travaillé à ses côtés : Agnès SOLA-GAZAGNES, Secrétaire Général, et Laurence KESSLER, Trésorier, ainsi que les « adjoints » Bernard BAUDUCEAU, Trésorier Adjoint, Samy HADJADJ, Secrétaire Général Adjoint et André SCHEEN, Vice-Président. Il associe également à ces remerciements Catherine COTTENCEAU et Eric MARTIN du Secrétariat Permanent de la SFD pour leur sollicitude et leur efficacité constantes.

M. MARRE indique que 4 400 personnes participent au Congrès SFD Montpellier 2013 et renouvelle ses remerciements à Jacques BRINGER, Eric RENARD et l'organisation locale pour avoir œuvré au succès du congrès.

M. MARRE souligne les manifestations « toxiques » d'hospitaliers retraités parisiens qui peuvent nuire aux patients, et conclut qu'il faut tout de même soigner le cholestérol !

Les possibles applications de la Loi Xavier Bertrand ont amené le Bureau de la SFD à adopter des procédures différentes. Ainsi, dans un souci de transparence, les sources de financement de la SFD sont publiées sur le site de la SFD, www.sfdiabete.org.

M. MARRE rappelle les recommandations de l'HAS sur les soins de la glycémie chez les patients diabétiques de type 2, ainsi que la traduction, par la SFD, de la prise de position de l'ADA/EASD. Finalement, il a été constaté plus de convergences que de divergences entre ces 2 documents. Le Bureau de la SFD espère donc que, à l'avenir, la SFD, représentant la diabétologie en francophonie, l'HAS et la CNAMTs se concerteront plus et de manière plus fluide grâce à des rencontres périodiques. Celles-ci devraient surtout améliorer la communication.

M. MARRE souligne le développement de la SFD vers la non-francophonie en citant l'exemple des jeunes collègues que la SFD aide à se rendre aux congrès de l'ADA et de l'EASD lorsqu'ils ont une communication acceptée à ces congrès. De plus, la SFD s'implique dans l'IDF surtout avec la représentation Afrique. Un des représentants IDF Afrique devrait d'ailleurs, si les membres de la SFD votent en ce sens, entrer au Conseil d'Administration de la SFD.

La SFD entretient d'excellentes relations avec les grandes instances du diabète. Ainsi, il remercie l'AFD pour son soutien constant, notamment en participant, de manière conséquente, au programme d'allocations de recherche de la SFD. L'AJD, qui organise sa Journée Scientifique

lors du Congrès de printemps de la SFD, est tout aussi importante puisqu'elle traite du diabète qui touche les enfants et les adolescents. La SFD aidera l'AFD et l'AJD à défendre le Diabète comme Grande Cause Nationale 2014.

La recherche est dans un mouvement de continuum ; elle continue à évoluer tant au niveau des soins que de celui de la recherche sur les animaux.

M. MARRE termine en rappelant que le Prix Roger Assan de la SFD a été attribué cette année à Christian BOITARD, qui a été très important dans la vie de la SFD (ALFEDIAM) puisqu'il a été Président du Conseil Scientifique de l'ALFEDIAM et est le créateur du Cours Intensif de l'ALFEDIAM.

L'Assemblée Générale applaudit M. MARRE.

G. SLAMA souhaite intervenir sur les recommandations HAS. Il rappelle que l'HAS est une haute autorité administrative, régulatrice, avec des obligations qui lui sont propres. Ainsi, les objectifs de l'HAS et de la SFD sont différents. L'HAS n'a pas, en son temps, considéré les recommandations émises par la SFD. G. SLAMA conseille que la SFD reste sur ses positions pour discuter avec l'HAS. Si le taux de convergence atteint 100%, la SFD acceptera les recommandations HAS. Sinon, il convient de souligner les 2 recommandations existantes et leurs divergences.

M. MARRE indique que l'HAS est plus centrée sur les soins et la SFD sur la diffusion et la création d'information. Il lui paraît important de conserver des relations courtoises avec ceux qui décident.

2. Fondation

B. BAUDUCEAU indique que le projet de la SFD de création d'une Fondation reconnue d'utilité publique pour la recherche sur le diabète, **Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète**, a abouti avec la publication le 17 janvier 2013 au Journal Officiel du décret du 15 janvier 2013 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation francophone pour la recherche sur le diabète – FFRD » dont le siège est à Paris.

Sont approuvés les statuts (I) de cette fondation.

(I) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social

L'objectif est de promouvoir et soutenir la recherche sur le diabète et les maladies métaboliques par le biais de collaborations Publique ou Privée.

La FFRD s'occupera de Recherche, en totale indépendance de la SFD et en toute transparence. La SFD continuera à attribuer des Bourses et des Allocations, à organiser des congrès, des réunions et à labelliser des formations.

Les instances de la FFRD seront :

- ✓ un Conseil Scientifique de 6 membres au moins, ainsi que le Président du Conseil d'Administration de la FFRD et le Président du Conseil Scientifique de la SFD ;

- ✓ un Bureau avec Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier et Président du Conseil Scientifique ;
- ✓ un Conseil d'Administration avec 4 membres du Collège des Fondateurs, 4 personnalités qualifiées, 4 membres de droit et un Commissaire du gouvernement.

Les comptes seront assurés par un cabinet comptable et un commissaire aux comptes.

B. BAUDUCEAU détaille la composition du Conseil d'Administration qui élit le Bureau de la FFRD :

- ✓ le Collège des fondateurs, formé de 4 membres désignés par la SFD ;
- ✓ le Collège des Personnalités Qualifiées, constitué de 4 personnes, en dehors de la SFD, choisies en raison de leur compétence dans le domaine ;
- ✓ le Collège des partenaires institutionnels comprenant le Président de l'INSERM ou son représentant, le Président de l'AFD ou son représentant, le Directeur de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) ou son représentant, et le président de l'Académie de Médecine ou son représentant.

B. BAUDUCEAU précise que les membres des Collèges des Fondateurs et des Personnes Qualifiées, proposés par le Bureau de la SFD, ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la SFD du 26 mars 2013, par vote à bulletin secret. L'Assemblée Générale n'a donc pas à approuver les noms mais les listes.

Les membres du Collège des Fondateurs sont :

- Bernard Bauduceau
- Jacques Bringer
- Jean François Gautier
- Michel Marre

Les membres du Collège des Personnes Qualifiées sont :

- Martin Buysschaert
- Bernard Charbonnel
- Eveline Eschwège
- Joël Ménard

Les membres du Collège des Partenaires institutionnels sont :

- Le président de l'INSERM, ou son représentant : Christian BOITARD
- Le président de l'AFD, ou son représentant : Gérard RAYMOND
- Le directeur de la CNMSS, ou son représentant : Thierry BARRANDON
- Le président de l'Académie de Médecine, ou son représentant : Claude JAFFIOL

Le fonds de dotation initiale doit être supérieur à 1,5 million d'euros et ne peut être consommé. Il peut être réparti en une dotation initiale de 300 000 euros, puis de 150 000 euros par an pendant 8 ans. Ces sommes seront apportées par la SFD. Cette dernière versera également 50 000 euros de fond initial de fonctionnement à la FFRD.

B. BAUDUCEAU présente une modification du Règlement Intérieur de la SFD, approuvée par le Conseil d'Administration de la SFD du 26 mars 2013, et sur laquelle l'Assemblée devra se prononcer :

ARTICLE 16

Le 17^{ème} article des Statuts de la SFD indique que : « Dans le but de promouvoir et soutenir la recherche sur le diabète et les maladies métaboliques, la Société Francophone du

Diabète crée une Fondation dénommée Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète ».

Dans ce cadre, le Bureau de la SFD propose pour validation au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SFD les noms des quatre membres du collège des fondateurs du Conseil d'Administration de la Fondation lors de la création de la Fondation et lors du renouvellement de ces membres fondateurs à l'issue de leur mandat.

B. BAUDUCEAU présente les points forts de la création de la Fondation :

- ✓ Affichage pour le soutien à la recherche
- ✓ Transparence
- ✓ Séparation avec les activités « lucratives » de la SFD
- ✓ Pas de conflits d'intérêt
- ✓ Intérêt pour les partenaires : transparence et reçus fiscaux
- ✓ Financements plus importants
- ✓ Possibilité de recevoir des dons et des legs
- ✓ Soutien de l'AFD et de plusieurs firmes : Budget prévisionnel de 900 000 Euros par an sur 3 ans

B. BAUDUCEAU souligne que le Bureau de la SFD a initié le dossier de création de la FFRD 8 mois avant la Loi Xavier Bertrand ; loi qui complique les relations entre l'industrie, les Sociétés Savantes et les Associations Loi 1901.

Toutefois, les points faibles et les risques de la Fondation sont :

- ✓ « Concurrence » avec la SFD et son Conseil Scientifique
- ✓ Complication de l'organisation
- ✓ Immobilisation du tiers des fonds de la SFD
- ✓ « Siphonnage » des fonds de la SFD

Mais B. BAUDUCEAU insiste sur le fait que :

- ✓ Les actions actuelles de la SFD ne seront pas modifiées
- ✓ La dotation initiale sera amortie sur 8 ans
- ✓ Intérêt fiscal pour la SFD : Possibilité de déduire le fond de dotation du revenu fiscal
- ✓ Les ressources de la SFD proviennent du congrès
- ✓ Les soutiens de la FFRD iront à de nouveaux et très grands projets demandant de gros investissements comme des études multicentriques francophones de suivi de cohortes, des études prospectives sur de nouvelles stratégies thérapeutiques, de l'investissement pour de gros matériel et le soutien et la labellisation d'équipes de recherche.

B. BAUDUCEAU rappelle les textes qui ont été votés au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de mars 2012 :

- La Société Francophone du Diabète crée une Fondation dénommée « Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète » dans le but de promouvoir et soutenir la recherche sur le diabète et les maladies métaboliques ;
- Les statuts de la SFD ont été modifiés par la création d'un 17^{ème} article stipulant la création de cette fondation ;
- La SFD a consenti une avance de trésorerie à la Fondation après sa création afin qu'elle puisse commencer à fonctionner.

B. BAUDUCEAU est particulièrement heureux de présenter le calendrier ci-dessous car ce calendrier prévisionnel, préparé en novembre 2011, a été respecté :

Décembre 2011	Présentation du projet au Conseil d'Administration de la SFD
Mars 2012	Vote du Conseil d'Administration, puis de l'Assemblée Générale de la SFD
Juin 2012	Envoi du dossier au Ministère de l'Intérieur
Début 2013	Publication au Journal Officiel, après accord du Conseil d'Etat
Mars 2013	Première réunion du Conseil d'Administration de la FFRD
Mai 2013	Appel à projets
Novembre 2013	Premières attributions de Bourses

B. BAUDUCEAU présente une photo des participants à une réunion qui a eu lieu à Fontevrault, en avril 2012, et qui a permis de sensibiliser les chercheurs aux potentialités de la Fondation.

Pour terminer, B. BAUDUCEAU demande, au nom du Bureau de la SFD, si l'Assemblée Générale est d'accord sur :

- Les listes proposées du Collège des Fondateurs et du Collège des Personnalités Qualifiées
- La modification du Règlement Intérieur de la SFD.

L'Assemblée Générale applaudit B. BAUDUCEAU.

A. FONTBONNE demande quelques précisions quant à la nomination des membres des Collèges des Fondateurs et des Personnes Qualifiées, notamment au niveau de la parité homme-femme et jeunes-moins jeunes, et quant à la durée des mandats de 4 ans avec renouvellement. Elle souhaite également savoir si les membres du Collège des Personnes Qualifiées sont désignés par la SFD uniquement à sa création, et si les membres de la SFD n'auront plus d'action à effectuer sur la Fondation.

B. BAUDUCEAU rappelle l'Article 16 du Règlement Intérieur de la SFD sur lequel l'Assemblée Générale va se prononcer et précise que la durée des mandats des Collèges des Fondateurs et des Personnalités Qualifiées est de 4 ans. Elle est renouvelable une fois, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de la Fondation, et, pour le collège des Fondateurs, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SFD. Un tirage au sort sera effectué la 2^{ème} année de la création de la FFRD pour mettre fin au mandat de 2 des membres de ces 2 Collèges, de façon à assurer un tuilage entre les membres constituant le Conseil d'Administration de la Fondation.

P. VALENSI s'assure de l'accord des Personnes Qualifiées.

L'Assemblée Générale procède à un vote à main levée et adopte

- à l'unanimité la modification du Règlement Intérieur de la SFD,
- à la majorité (une abstention) la liste des membres du Collège des Fondateurs
- à la majorité (une abstention) la liste des membres du Collège des Personnalités Qualifiées

3. Elections au Conseil d'Administration

A. SOLA-GAZAGNES rappelle la composition du Conseil d'Administration de la société :

- 9 cliniciens exerçant en hôpital universitaire,
- 4 chercheurs non cliniciens,
- 4 cliniciens non universitaires,
- 2 cliniciens ayant un exercice à prédominance libérale,
- 5 membres non français.

S. P. CHOUKEM, A. FREDENRICH, M. MARRE, F. PENFORNIS, A. SOLA-GAZAGNES et C. THIVOLET sont sortants du Conseil d'Administration en 2013. Les postes à pourvoir sont donc au nombre de 5 dans le **collège des cliniciens exerçant en milieu universitaire** et d'un dans celui des **membres non français**.

Au jour de l'Assemblée Générale, les candidats sont :

Dans le **Collège des Cliniciens exerçant en hôpital universitaire**

- Pr Pierre GOURDY (Hôpital Rangueil, Toulouse)
- Pr Agnès HARTEMANN (GH Pitié-Salpêtrière, Paris)
- Dr Jean-Pierre RIVELINE (Hôpital Saint Louis, Paris)
- Pr Ronan ROUSSEL (Hôpital Bichat, Paris)

Dans le Collège des **membres non français**

- Pr Evariste BOUENIZABILA (Brazzaville, Congo)

A. SOLA-GAZAGNES rappelle que les candidatures seront acceptées jusqu'à la fin du Congrès. Le vote aura ensuite lieu par correspondance.

4. Rapport d'activité

A. SOLA-GAZAGNES, Secrétaire Général de la SFD, présente le rapport d'activité.

La SFD comptait 1.260 membres, au 31 décembre 2012, avec l'admission de 47 nouveaux membres au cours de l'année 2012.

Les prochaines réunions scientifiques de la SFD seront :

- **vendredi 24 mai 2013 : 2^{ème} Journée Education Thérapeutique Diabète** « Des techniques de l'Education Thérapeutique à l'esprit éducatif », sous la responsabilité d'H. MOSNIER-PUDAR, à l'A.S.I.E.M. (Paris)
- **vendredi 13 décembre 2013 : Journée Thématique** « Diabète de Type 2 et Cellule β », sous la responsabilité de Ph. FROGUEL, M. MARRE et A. SCHEEN, à l'Institut Pasteur de Paris
- **11-14 mars 2014 : Congrès SFD à Paris**, sous la responsabilité de P. FERRÉ et J-F. GAUTIER
- **Mars 2015 : Congrès SFD à Bordeaux**, sous la responsabilité d'H. GIN

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

A. SOLA-GAZAGNES détaille le Développement Professionnel Continu (DPC) qui regroupe dorénavant la Formation Médicale Continue (FMC) et l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP).

Une formation par an et par médecin est obligatoire.

La SFD participe actuellement à la Création d'un Organisme de DPC (ODPC), via le Conseil National Professionnel Endocrinologie-Diabétologie-Maladies Métaboliques (CNPEDDM), avec la SFE, la FENAREDIAM, le SEDMEN, le CEN et le CODEGH.

Dès que l'ODPC sera « opérationnel », les médecins de notre spécialité pourront s'y inscrire pour valider leur DPC.

Il sera également primordial que la SFD soit une force de proposition de programmes auprès de l'ODPC.

La SFD a désigné 2 chargés de mission pour le dossier DPC : P. FONTAINE et H. MOSNIER-PUDAR.

Les représentants de la SFD au sein du CNPEDMM sont et seront :

2010 – 2012	2013-2015
P. FONTAINE	A. HARTEMANN
H. GIN (en remplacement d'A. GRIMALDI)	P. MONGUILLON
P. MONGUILLON	P. SERUSCLAT
P. SERUSCLAT	A. SOLA-GAZAGNES

Les représentants de la SFD au sein de l'ODPC seront

au Conseil d'Administration : P. FONTAINE

au Conseil Pédagogique : H. MOSNIER-PUDAR, L. VESCO et J. BERTOGLIO (Présidente de la SFD Paramédical).

Tous les renseignements concernant le DPC peuvent être consultés sur le site de la SFD, www.sfdiabete.org.

L'Assemblée Générale applaudit A. SOLA-GAZAGNES.

5. Conseil Scientifique

Ph. FROGUEL rappelle la composition du Conseil Scientifique, dont il est Président :

Fabrizio ANDREELLI

Bertrand CARIOU

Mireille CORMONT

Sébastien CZERNICHOW

Nathalie DELZENNE

Florence GALTIER

Roberto MALLONE

Michel MARRE, *Président de la SFD*

Freddy PENFORNIS

Raphael SCHARFMANN

Agnès SOLA-GAZAGNES, *Secrétaire Général de la SFD*

Roberto MALLONE est sortant à l'issue du Congrès de Montpellier.

Stéphane CAUCHI, Etienne LARGER et Catherine POSTIC seront les nouveaux membres du Conseil Scientifique. La possibilité de faire entrer un membre canadien au Conseil Scientifique a été évoquée.

Ph. FROGUEL rappelle ce à quoi sert le Conseil Scientifique de la SFD

« *Le changement dans la continuité* » puisqu'il a essayé de suivre les conseils de son prédécesseur, P. FERRÉ :

- Préparer le programme scientifique du congrès annuel et désigner les lauréats des Prix SFD

Ph. FROGUEL reprend le programme scientifique du Congrès SFD Montpellier 2013 et souligne que le Conseil Scientifique a eu à cœur de respecter l'équilibre entre recherche fondamentale et clinique, ainsi qu'entre programme officiel et manifestations de l'industrie. Toute critique sur le programme du Congrès SFD Montpellier 2013 est à lui adresser : froguel@good.ibl.fr.

Parmi les 561 abstracts reçus et évalués, 84 ont été sélectionnés pour communications orales, 50 pour posters discutés, 325 pour posters, 73 uniquement pour publication dans le numéro spécial de *Diabetes & Metabolism*, 29 ont été refusés.

Le Prix Roger Assan a été attribué à Christian BOITARD qui a été l'orateur de la conférence plénière du 27 mars à 09h00. Le Prix Auguste Loubatières a été attribué à Jennifer RIEUSSET qui sera l'orateur de la conférence plénière du jeudi 28 mars à 09h00.

- Choisir les lauréats des allocations de recherche

Cette année, 27 allocations de recherche ont été attribuées, soit 30% de succès (32 avaient été allouées en 2012). Le montant total alloué en 2013 est de 797 400 €. La SFD a financé, sur ses fonds propres 9 allocations SFD et 5 compléments d'Allocation SFD-Industrie, pour un montant total de 322 400 €. La SFD a accordé 15 allocations en partenariat avec l'Industrie pour un montant total de 325 000 €, et 3 en partenariat avec l'AFD pour 150 000 €.

Ph. FROGUEL souligne l'obligation des lauréats d'écrire une mini-review dans *Diabetes & Metabolism*.

- Organiser le Cours Intensif de la SFD

Le Cours Intensif de la SFD, organisé par le Conseil Scientifique avec le concours logistique du Groupe de Recherche Servier, n'a pu continuer à exister. Des discussions ont été entamées avec C. BOITARD et l'ITMO pour transformer le Cours Intensif en « Académie du diabète » qui aurait pour objectifs de créer des vocations en recherche sur le diabète, d'identifier les hospitalo-universitaires de demain et de créer une académie des jeunes diabétologues.

Pour terminer, Ph. FROGUEL rappelle quelques réflexions pour l'avenir, de son prédécesseur à la présidence du Conseil Scientifique, Pascal FERRÉ :

- Etablir des événements scientifiques en collaboration avec les autres pays francophones ;
- Réflexion sur les événements industriels au sein du Congrès ;
- Intégrer la réunion thématique de décembre dans les prérogatives du CS.

Ainsi, une des nouvelles tâches du Conseil Scientifique a été de définir le thème de la Journée Thématique SFD 2013 « Diabète de Type 2 et cellule β » et d'en préparer le programme.

L'Assemblée Générale applaudit Ph. FROGUEL.

6. Rapport financier

L. KESSLER, Trésorier de la SFD, présente le compte de trésorerie de l'exercice 2012 qu'elle a préparé avec B. BAUDUCEAU, Trésorier Adjoint.

Au 31 décembre 2012, la SFD comptait 1 260 membres, avec l'admission de 47 nouveaux membres, 35 radiations et 24 démissions ou décès au cours de l'année 2012. 812 membres sont à jour de leurs cotisations, soit 68%, 61 membres sont dispensés de cotisation. Cette baisse du nombre de cotisants à jour de leurs cotisations s'explique par le changement du tarif des cotisations appliqué pour l'année 2012.

L. KESSLER rappelle le fonctionnement de la comptabilité de la SFD, dont la gestion professionnelle a été confiée à un cabinet comptable, « Service 1901 », pour gérer les salaires et charges afférentes (URSSAF, Pôle Emploi, etc.), et à un cabinet d'experts comptables, Mazars. Ce dernier, lié à la SFD par un contrat d'un an tacitement renouvelable, fonctionne par compte de trésorerie et comptabilité d'engagement. Les comptes annuels sont ensuite validés par le Commissaire aux Comptes, Fabienne Picard (F&P Audit et Conseil). Le contrat SFD-F&P a été conclu sur 6 ans.

L. KESSLER rappelle également que la SFD est une Association Loi 1901 soumise à la TVA et à l'impôt sur les sociétés (15% du résultat jusqu'à 38 000 Euros, puis 33% au-delà), et qu'elle a la possibilité de dédier des fonds pour la recherche.

L. KESSLER présente les comptes 2012 avec la trésorerie, l'évolution de la trésorerie au 31 décembre de 2005 à 2012, les recettes, les dépenses, les entrées et les sorties des fonds dédiés, et le résultat. L. KESSLER indique que la baisse significative des fonds dédiés en 2014 s'explique par les versements de la SFD à la FFFRD.

Le Rapport de gestion du Conseil d'Administration 2012 figure en Annexe I.

L. KESSLER présente les recettes et les dépenses du budget prévisionnel 2013.

Elle remercie les firmes partenaires de la SFD.

L. KESSLER fait part à l'Assemblée Générale de l'Attestation de la Commissaire aux Comptes, Fabienne PICARD de F&P Audit et Conseil, concernant les comptes 2012 présentés :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice »

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le bilan financier 2012 et le projet de budget 2013.

L'Assemblée Générale applaudit L. KESSLER.

M. MARRE tient à remercier tout particulièrement L. KESSLER pour sa dernière présentation du Rapport Financier.

7. Diabetes & Metabolism

F. BONNET, Rédacteur en Chef de *Diabetes & Metabolism*, présente :

- les nouveaux membres du Comité de Rédaction

Beverley Balkau
Jacqueline Capeau
Etienne Larger
David Meyre
Philippe Moulin
Louis Monnier
Patrick Ritz
André Scheen
Dominique Simon
Paul Valensi

et la nouvelle Assistante de rédaction : Béatrice Lesbre

- Les publications en 2012
 - 530 articles reçus
 - Taux d'acceptation : 26% (stable)
 - 92 articles publiés (47 articles et 25 revues)
 - 13 short reports
 - 4 éditoriaux
 - 3 lettres à l'éditeur
- L'origine géographique des articles reçus et publiés en 2012
 - France : 59%
 - Canada : 11%
 - Italie, Espagne, Belgique : 3,7%
 - UK, Chine, Suisse : 2,5%
 - Russie, Grèce, Pologne, Tunisie, Argentine, USA : 1,2%.

- L'évolution de l'Impact Factor (IF) de 2002 à 2011. Ce dernier est de 2,41 en 2011.

F. BONNET s'est donné comme objectif d'augmenter l'impact de la revue scientifique de la SFD, *Diabetes & Metabolism*, à l'étranger. Ainsi, il rappelle que les articles publiés en 2011 sont disponibles gratuitement sur Internet (EM-Consulte et via PubMed), et incite les personnes présentes à citer dans leurs publications un article publié dans *Diabetes & Metabolism* en 2011 ou 2012 !

L'Assemblée Générale applaudit F. BONNET.

M. MARRE remercie F. BONNET et souhaite bonne chance à la nouvelle équipe de rédaction.

En l'absence de Questions Diverses, M. MARRE prononce la clôture de l'Assemblée Générale à 18h15.

SOCIETE FRANCOPHONE DU DIABETE

Association loi 1901

Siège social : 79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS

SIRET : 404995110 00032

Rapport de gestion du Conseil d'administration

A l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2012

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts en vue de vous rendre compte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Les comptes annuels 2012 sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La situation de l'association à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

Bilan Actif	31/12/11	31/12/12
Immobilisations corporelles	6 061	4387
TOTAL Actif Immobilisé	6 061	4387
Avances et acomptes sur commandes	270 071	217 981
Usagers et comptes rattachés	143 553	208 101
Autres créances	314 249	189 659
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 461 998	3 917 933
Charges constatées d'avance (3)	1 353	1 043
TOTAL Actif Circulant	4 189 872	4 533 674
TOTAL ACTIF	4 197 286	4 539 105

Bilan Passif	31/12/11	31/12/12
Réserves	418 028	418 028
Report à nouveau	1 713 056	1 949 232
Résultat de l'exercice	236 176	132 069
Ecart de réévaluation	28 158	28 158
TOTAL Fonds associatifs	2 395 418	2 527 487
TOTAL Fonds dédiés	1 410 157	1 423 730
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 749	450 699
Dettes fiscales et sociales	135 002	112 229
Autres dettes	10 960	24 960
Produits constatés d'avance		
TOTAL Dettes	391 711	587 888
TOTAL PASSIF	4 197 286	4 539 105

L'activité de l'association au cours de l'exercice se trouve résumé dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT	31/12/11	31/12/12
TOTAL Recettes	2 892 236	2 901 367
Autres achats et charges externes	2 437 988	2 521 140
Impôts, taxes et versements assimilés	4 287	4 151
Salaires et traitements	110 676	118 126
Charges sociales	45 115	49 479
Dotations aux amortissements	2 552	18 355
Autres charges	10 613	58 683
TOTAL Charges	2 611 230	2 769 934
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	281 006	131 433
RESULTAT FINANCIER	63 673	77 150
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-376	
Impôts sur les bénéfices	110 035	62 942
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	770 306	707 428
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	768 397	721 000
EXCEDENT	236 176	132 069

2. SITUATION ET ACTIVITE DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'EXERCICE

2.1 Membres de la SFD

Le nombre de membres est globalement stable avec 1.260 membres (1.232 en 2009, 1.244 en 2010 et 1272 en 2011). Il y a eu, en 2012, 47 nouveaux membres, 35 radiations et 61 membres sont dispensés de cotisation. Les membres à jour de leur cotisation sont au nombre de 815, soit un taux de 68%. Cette diminution du nombre des cotisants tient au fait d'une majoration de la cotisation incluant dorénavant l'abonnement à *Diabetes & Metabolism* et à *MmM*. Il est vraisemblable que l'habitude prise, nous retrouvons les chiffres antérieurs qui dépassaient 80%.

La branche « Paramédical » compte toujours près de 500 membres.

2.2 Revenus de l'association

Les revenus d'exploitation de l'association ressortent à 2 901 367 € contre 2 892 236 € en 2011 et 2 600 404 € en 2010. Les revenus 2012 sont constitués par :

Congrès de Nice	2 388 464 €
Symposiums	244 030 €
Subventions	100 809 €
Journées Thématiques	84 242 €
Cotisations	42 862 €
JETD 2012	32 372 €
Recettes diverses	671 €
<hr/> Recettes d'exploitation	<hr/> 2 857 449 €

2.3 Congrès de Nice 2012

Le congrès 2012 s'est déroulé à Nice au mois de mars. La SFD a mandaté la société Colloquium pour organiser et gérer la manifestation en son nom. Le résultat est stable par rapport à celui des exercices précédents.

En effet, le résultat du congrès de Nice s'élève à 1 034 497 € contre 1 050 654 € pour celui de Genève, 1 057 890 € pour le congrès de Lille et 809 054 € pour celui de Strasbourg.

La reddition des comptes du congrès transmise par la société Colloquium se traduit dans le compte de résultat de la SFD au 31 décembre 2012 comme suit :

Postes	Charges / Dépenses	Produits / Recettes
Locations des espaces	265 918 €	
Prestations techniques	131 158 €	
Installation générale / maintenance	202 400 €	
Editions / brochures	53 890 €	
Site internet	9 405 €	
Promotion du congrès	33 637 €	
Invités / orateurs / bourses	98 135 €	
Frais de personnel	129 459 €	
Restauration / Festivités / Evénements	109 793 €	
Prestations congressistes	22 864 €	
Honoraires divers	278 994 €	
Frais bancaires	5 259 €	
Droits d'inscription		621 348 €
Ventes déjeuners		38 655 €
Ventes de surface		1 158 600 €
Parrainage et publicités		522 641 €
Recettes annexes		2 592 €
Sponsoring		31 575 €
Total	1 340 912 €	2 375 411 €
Résultat du congrès	1 034 497 €	

2.4 Fonds dédiés

Les fonds dédiés de l'association au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

TABLEAU DE SUIVI DES FONDSDÉDIÉS				
SITUATIONS	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 158) A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Recherche	1 400 000	707 428	721 000	1 413 573
Subvention Lilly	7 875			7 875
Programme group	2 282			2 282
TOTAL	1 410 157	707 428	721 000	1 423 729

Les fonds dédiés à la recherche correspondent à une partie du résultat des congrès. En effet, l'association SFD reçoit des participants un bordereau par lequel ceux-ci demandent l'affectation du bénéfice de leur contribution au financement de la recherche sur le diabète.

Cependant, les fonds dédiés constatés à la clôture des comptes de l'exercice, sont plafonnés aux allocations « Recherche » prévues pour les deux années à venir, 2013 et 2014, soit environ 1 400 K€.

Au cours de l'exercice 2012, la SFD a engagé un peu plus de 700 000 € d'allocations de recherche sur ses fonds propres.

2.5 Trésorerie

Au 31 décembre 2012, l'association dispose d'une trésorerie de 3 917 933 € supérieure à celle observée au 31 décembre 2011 qui était de 3 461 988 € en raison du versement complémentaire du résultat du congrès de Genève qui a eu lieu en janvier 2012. Cette somme se répartit en un compte courant, un Livret A et un Compte sur livret rémunéré.

2.6 Résultat financier au 31.12.2011

Le résultat financier provient de la comptabilisation des intérêts des comptes rémunérés. L'ensemble de ce résultat financier s'élève à 77 150 € pour 2012.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé s'est traduit par un excédent de résultat de 132 069 € que nous proposons d'affecter en Report à nouveau.

A l'issue de cette affectation de résultat, le report à nouveau qui était de 1 949 232 € sera donc de 2 081 301 €.

4. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de notre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux membres et au Commissaire aux comptes.

5. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Depuis le dernier Conseil d'Administration de décembre 2012, les mandats du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier sont actuellement en cours. Ils arriveront à échéance en décembre 2013. Conformément aux statuts et au règlement intérieur de la SFD, ils seront remplacés respectivement par le vice président, le secrétaire général adjoint et le trésorier adjoint à savoir :

Professeur André Scheen : Président

Professeur Samy Hadjadj: Secrétaire Général

Professeur Bernard Bauduceau : Trésorier

6. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat n'est parvenu à son terme

7. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2013, l'association aura pour principal objectif de poursuivre et de développer ses activités de soutien à la recherche. Les bons résultats financiers enregistrés lors de l'exercice permettront de maintenir les fonds distribués pour la recherche sous forme de bourses ou de subventions.

Dans le but d'améliorer ce soutien à la recherche, la Société Francophone du Diabète a eu pour ambition de créer une Fondation reconnue d'utilité publique dénommée « **Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète (FFRD)** ». Ce projet a été mené à bien et la création de cette Fondation a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel du 17 Janvier 2013 respectant ainsi le timing initialement prévu.

La création de cette Fondation permettra un affichage fort de la SFD pour la promotion de la recherche avec une transparence complète et une séparation des activités dites lucratives de la SFD (comme l'organisation des congrès) et ses actions de soutien à la recherche.

Le premier Conseil d'Administration de la FFRD aura lieu à Montpellier au mois de mars 2013 et permettra de débiter ses actions par la création d'un Conseil Scientifique puis un appel à projet. Les premières bourses devraient être attribuées avant la fin de l'année 2013.

En tant qu'organisme Fondateur La SFD s'est engagée à verser à la Fondation un fond de dotation (qui ne peut être utilisé) de 1 500 000 €.

Ce fond est réparti en un versement de 300 000 € en 2013 et un versement annuel de 150 000 € pendant 8 ans.

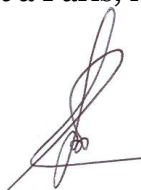
Une allocation initiale de 50 000 € versée par la SFD fournira à la Fondation les moyens de débiter son fonctionnement. Toutes ces mesures ont été adoptées et votées par les 2 CA et l'AG de la SFD qui se sont déroulés au cours de l'année 2012.

8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan en dehors des conséquences de la parution de la loi « Xavier Bertrand » qui complique les relations entre les firmes et la SFD. En particulier, un certain nombre d'industriels ne peuvent plus, pour des raisons réglementaires, délivrer des bourses et des subventions. Ce fait rend a posteriori la création de la Fondation encore plus indispensable.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre trésorier pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 10 mars 2012



Le Trésorier adjoint
Professeur Bernard Bauduceau

ALFEDIAM Médical
MEMBRES ET COTISATIONS

ANNEE	MEMBRES	COTISATIONS	EN REGLE
2000	1.115	963	86,4%
2001	1.145	994	86,7%
2002	1.155	1.030	89,2%
2003	1.186	888	74,87%
2004	1.193	1.001	83,90%
2005	1.209	1.030	85,19%
2006	1.243	1.083	87,13%
2007	1.248	1.003	80,39%
2008	1.252	1.015	87,07%
2009	1.232	987	80,11%
2010	1.244	1065	85,6%
2011	1.265	890	70 %
2012	1.260	815	68 %

La SFD remercie les firmes suivantes sans lesquelles elle ne pourrait fonctionner:

ABBOTT Diabetes Care
ANTADIR
ASTRA ZENECA
BAYER Diabetes Care
BAYER HealthCare
BECTON DICKINSON
BMS
GSK
JANSEN
LIFESCAN
LILLY France
MEDTRONIC France
MENARINI Diagnostics
MERCK Serono
MSD
NOVARTIS
NOVO NORDISK
PFIZER
ROCHE Diagnostics
ROCHE Pharma
SANOFI AVENTIS
SERVIER
TAKEDA
VITALAIRE
YPSOMED